

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Informations 15 mai 2019

Introduction du standard sectoriel pour le lait durable suisse

Le 2 mai dernier, les délégués de l'Interprofession du lait (IP Lait) ont décidé d'introduire un standard sectoriel pour le lait durable suisse, appelé aussi « tapis vert ». Ce standard entrera en vigueur le 1^{er} septembre. Le règlement contient notamment les éléments suivants :

- Les producteurs de lait doivent remplir des exigences plus élevées en matière de bien-être animal, d'affouragement et d'utilisation de médicaments vétérinaires. La biodiversité doit être favorisée en même temps et les Prestations Écologiques Requises (PER) font partie des exigences de base. Les exigences ont déjà été rendues publiques dans le [communiqué de presse](#) du 12 septembre 2018.
- Le [règlement](#) contient aussi des exigences en matière de durabilité envers la transformation de lait industrielle et artisanale.
- Une marque sera élaborée pour le standard sectoriel ces prochaines semaines et mise à la disposition des acteurs de la branche.
- Le standard sectoriel sera introduit le 1^{er} septembre. Les premiers produits laitiers arborant la marque seront disponibles dans le commerce dès cette date.
- Dès cette date aussi, les producteurs de lait remplissant les exigences toucheront un supplément de durabilité de 3 ct par kg de lait de centrale du segment A. Cela concerne le lait A non transformé en fromage ainsi que tout le lait d'ensilage transformé en fromage du segment A. Ce supplément doit figurer séparément sur le décompte de la paie du lait.
- Une phase transitoire de quatre ans au cours de laquelle un bilan dit de masse sera autorisé a été fixée.

Le standard soutient les efforts de la branche dans sa stratégie basée sur la qualité. Le secteur laitier suisse a ainsi fait un pas décisif pour mieux relever en commun les défis sur le marché du lait. L'objectif de l'IP Lait est que tous les produits laitiers produits en Suisse remplissent à l'avenir le standard. De plus, le standard vise les objectifs suivants :

- Le nouveau standard crée la base pour décrire, contrôler et communiquer uniformément les excellents résultats de la production et de la transformation de lait suisses en matière de durabilité, de bien-être animal et d'affouragement.
- En achetant les produits arborant la marque, les consommateurs auront la garantie d'acheter un produit suisse remplissant les plus hautes exigences envers la production et la transformation.
- Le standard soutient les efforts de la branche dans sa stratégie basée sur la qualité.

- Le standard donne une réponse à la pression accrue des produits importés.

La décision des délégués de l'IP Lait du 2 mai n'est qu'un pas intermédiaire. Ces prochaines semaines et mois, des discussions seront menées sur les points ci-après et des décisions seront préparées à l'attention du comité de l'IP Lait.

- **Élaboration d'une marque** : Les produits laitiers remplissant les exigences pourront arborer la marque du standard. Des travaux préparatoires seront réalisés ces prochaines semaines afin que le comité puisse se prononcer sur la marque au début de l'été.
- **Élaboration de directives** : Différents détails doivent encore être clarifiés. Il faut par exemple régler si, comment et dans quelles conditions un aliment contenant du lait peut arborer la marque.
- **Système de contrôle et de certification** : Pour garantir la crédibilité du standard, il est important que les acteurs du marché soient contrôlés et si nécessaire certifiés par des organismes indépendants. La charge administrative doit néanmoins rester limitée le plus possible pour toutes les parties concernées. La mise en place a déjà commencé afin que les producteurs et transformateurs puissent commencer à s'inscrire dès juillet.